

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Jérôme Normand

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Le 20 février 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247231094

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie pour une durée de quarante-huit (48) mois, totalisant une somme maximale de 10 328 252,54 \$ taxes incluses, avec les firmes: Les Services EXP inc. (contrat #1 : 4 782 444,91 \$, taxes incluses), Regroupement FNX - INNOV inc. | IGF axiom inc. (contrat #2 : 3 431 934,77 \$, taxes incluses) et Lanzate s.e.n.c. (contrat #3 : 2 113 872,86 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) et d'aménagement divers avec une option de prolongation de douze (12) mois chacune - Appel d'offres public 24-20658 (6 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247231094

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie pour une durée de quarante-huit (48) mois, totalisant une somme maximale de 10 328 252,54 \$ taxes incluses, avec les firmes: Les Services EXP inc. (contrat #1 : 4 782 444,91 \$, taxes incluses), Regroupement FNX - INNOV inc. | IGF axiom inc. (contrat #2 : 3 431 934,77 \$, taxes incluses) et Lanzate s.e.n.c. (contrat #3 : 2 113 872,86 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) et d'aménagement divers avec une option de prolongation de douze (12) mois chacune - Appel d'offres public 24-20658 (6 soumissionnaires)

À sa séance du 29 janvier 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Contrat # 1

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 5 février 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les invités ont expliqué que la Ville est responsable de plus de 600 structures routières (ponts, tunnels, passerelles, murs de soutènement, écrans antibruit, escaliers structuraux, quais de déversement de la neige, etc.). La majorité de celles-ci sont vieillissantes et sont soumises à des charges de circulation à la hausse et aux effets néfastes de leur environnement, comme les sels de déglacage, le gel et le

dégel, l'alcali-granulat, etc. Pour préserver la pérennité de ces structures et maintenir la sécurité des usagers et des usagers, la Ville doit procéder à diverses interventions pour les réparer ou les reconstruire. Compte tenu du nombre croissant de chantiers et du souci de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines d'exercer une surveillance adéquate, la Division de la réalisation des travaux requiert les services de firmes externes pour l'appuyer dans la surveillance et le contrôle des travaux.

Les enveloppes budgétaires des ententes conclues en 2022 étant quasi toutes épuisées, un appel d'offres a été publié du 9 octobre au 12 novembre 2024 afin de conclure trois nouvelles ententes-cadres de services professionnels. Il y a eu 11 preneurs du cahier des charges parmi lesquels six ont déposé une soumission. Comme il s'agissait d'un système de pondération et d'évaluation à deux enveloppes, les firmes étaient évaluées selon l'offre de services qualitative et le prix déposé. L'attribution de chaque contrat se fait à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final. Voici l'adjudication et les écarts avec l'estimation : le contrat # 1 à Les Services EXP inc., avec un écart de (-4,72 %); le contrat # 2 au regroupement FNX-Innov inc. et IGF axiom inc., avec un écart de (-7,50 %) et le contrat # 3 à Lanzate s.e.n.c., avec un écart de (-15,2 %). Considérant ces résultats, la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPÉC) recommande de procéder à l'octroi de ces trois ententes-cadres.

Au terme de la présentation, la Commission a souhaité savoir pourquoi le Service fait appel à trois ententes-cadres. Selon les invités, cela permet une meilleure flexibilité et gestion du risque, notamment en ce qui a trait à la disponibilité des firmes lors des phases de pointe. De plus, la Ville a ainsi accès à diverses expertises spécialisées puisque les firmes ont des forces différentes. D'autre part, les commissaires ont questionné les responsables sur leur impression à l'endroit de Lanzate s.e.n.c., qui semble être une firme petite et récente. Ils ont confirmé qu'il s'agit effectivement d'un nouveau joueur. La firme a obtenu un pointage intérimaire plus faible, en raison de son expérience, mais elle a présenté des prix très compétitifs, ce qui lui a permis de remporter le troisième contrat, qui comporte une plus petite enveloppe. Le Service suivra avec attention son rendement à travers les mandats qui lui seront accordés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier, Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines, Division de la réalisation des travaux pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

Contrat # 1

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant à la condition suivante :*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247231094 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.